



Probleme heritage apres deces

Par **rico02**, le **04/04/2011 à 11:49**

Bonjour, rnvoila ma mere etant decedé ,nous devons herité de sa part (suis au deces de sa mere a elle)la maison a été estimé a 84000 euros et la j ai le fils d une de mes tante qui est interessé a 65000 ce que je trouve peux, plusieurs personne son d accord mais pas tous donc on nous menace de nous faire payé les facture (assurance ,gaz ,elctricité ect)si on ne signe pas on t il le droit de faire ceci et d accepter de brader la maison comme cela, de plus il on vidé celle ci comme des voleurs sans faire de reel partage avez t il le droit rnmerci de votre aide

Par **mimi493**, le **04/04/2011 à 14:24**

Si la maison est inoccupée, pourquoi est-ce qu'il y a encore des abonnements de gaz, électricité ?

Par **rico02**, le **04/04/2011 à 16:30**

oui je vais voir a faire couper cela,et peuvent ils exigé que ce soit nous qui payons impots et autre comme il nous l on dit et au niveau desmeubles ,bibelots avez t il le droit de faire comme il l on fait rnencore merci de votre aide

Par **mimi493**, le **04/04/2011 à 19:05**

Visiblement, la maison était en indivision suite à un autre héritage. Est-ce qu'il y a eu un inventaire fait ?

Par **rico02**, le **04/04/2011 à 19:39**

non rien ils ont vidé la maison entre eux

Par **mimi493**, le **04/04/2011 à 19:46**

Pourquoi votre mère n'a rien dit puisqu'elle était en indivision de son vivant ? Vous n'expliquez pas assez pour comprendre

Par **rico02**, le **04/04/2011 à 19:53**

non ma mere est decedé avant ma grand mere